Indices IGA et IGAB pour le département de l'Indre

• IGAB : indice granulats autorisables (tonnage de référence diminué de 4% par an)

Tonnage de référence utilisé pour le calcul de l'IGAB jusqu'au $\mathbf{1}^{er}$ janvier 2015 inclus : 355 000 t (tonnage autorisé au 01/01/2005)

IGAB (en tonnes)	
Au 1er janvier 2005	355 000
Au 1er janvier 2006	340 800
Au 1er janvier 2007	326 600
Au 1er janvier 2008	312 400
Au 1er janvier 2009	298 200
Au 1er janvier 2010	284 000
Au 1er janvier 2011	269 800
Au 1er janvier 2012	255 600
Au 1er janvier 2013	241 400
Au 1er janvier 2014	227 200
Au 1er janvier 2015	213 000
Au 1er janvier 2016	204 480
Au 1er janvier 2017	196 301
Au 1er janvier 2018	188 449
Au 1er janvier 2019	180 911
Au 1er janvier 2020	173 674
Au 1er janvier 2021	166 727

• IGA: indice granulats autorisés

Au 1^{er} janvier 2019 : 204 480 tonnes.

Rappel au 1^{er} janvier 2018 : 204 480 tonnes.

- Pas de tonnage autorisable dans l'Indre au 1^{er} janvier 2019.
- Bilan des extractions 2017* de granulats alluvionnaires en lit majeur : 157 980 tonnes.

^{*}données issues de la plate-forme GEREP suite aux résultats de l'enquête annuelle carrière